



**EXTRAIT DU REGISTRE
des
délibérations du Conseil de Communauté**

N° délib. : 000332

Séance du vendredi 12 octobre 2007

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à Besançon
sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 138

Étaient présents : **Amagney :** Jean-Pierre FOSTEL - **Auxon-Dessous :** Jacques CANAL, Jacques THIEBAUT (jusqu'au rapport 2.4) - **Auxon-Dessus :** Michel BITTARD, Serge RUTKOWSKI - **Avanne Aveney :** Christian GAGNEPAIN, Jean-Pierre TAILLARD (à partir du rapport 1.1.2) **Besançon :** Eric ALAUZET (à partir du rapport 1.1.2), Catherine BALLOT, Pascal BONNET, Patrick BOURQUE (jusqu'au rapport 5.2), Françoise BRANGET, Martine BULTOT (à partir du rapport 1.1.2), Rosine CHAVIN-SIMONOT (à partir du rapport 2.1), Jean-Claude CHEVAILLER, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI (à partir du rapport 1.1.2), Marie-Marguerite DUFAY (à partir du rapport 1.1.2), Emmanuel DUMONT, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Vincent FUSTER (jusqu'au rapport 1.1.6), Paulette GUINCHARD (à partir du rapport 1.1.2 et jusqu'au rapport 1.2.4), Martine JEANNIN (à partir du rapport 1.1.2), Lucile LAMY, Michel LOYAT, Bruno MEDJALDI, Annie MENETRIER, Françoise PRESSE, Jean ROSSELOT (à partir du rapport 1.1.2), Jean-Claude ROY, Joëlle SCHIRRER, Corinne TISSIER, Nicole WEINMAN (jusqu'au rapport 6.2) - **Beure :** Philippe CHANEY, Pierre JACQUET - **Boussières :** Michel POULET - **Busy :** Philippe SIMONIN - **Chalezeule :** Raymond REYLE - **Champagney :** Claude VOIDEY - **Champvans les Moulins :** Jean-Marie ROTH - **Chatillon le Duc :** Gilbert CANILLO, Jean-Marie DELACHAUX (à partir du rapport 1.1.2) - **Chaucenne :** Bernard VOUGNON - **Chaufontaine :** Christiane BEUCLER (suppléante d'Alain CUCHE) - **Dannemarie sur Crête :** Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST - **Deluz :** Yves TARDIEU - **Ecole Valentin :** André BAVEREL, Yves GUYEN - **Fontain :** Jean-Paul DILLSCHNEIDER - **François :** Claude PREIONI - **Gennes :** Gabriel JANNIN (jusqu'au rapport 1.1.7) - **Grandfontaine :** Jean JOURDAIN, François LOPEZ (suppléant de Richard SALA) - **La Chevillotte :** Jean PIQUARD (jusqu'au rapport 6.2) - **La Vèze :** Philippe CHANAU - **Larnod :** Martine BERGIER - **Mamirolle :** Jacques-Henry BAUER, Dominique MAILLOT (à partir du rapport 1.1.2) - **Marchaux :** Bernard BECOULET - **Mazerolles le Salin :** Daniel PARIS - **Miserey Salines :** Marcel FELT, Denis JOLY - **Montfaucon :** Pierre CONTOZ - **Montferrand le Château :** Marcel COTTINY **Morre :** Jean-Michel CAYUELA (à partir du rapport 1.1.2 et jusqu'au rapport 6.2), Gérard VALLET - **Nancray :** Jean-Pierre MARTIN **Noironte :** Bernard MADOUX **Novillars :** Raymonde BOURLON - **Pelousey :** Jacques TERVEL, Annick CHARPY (jusqu'au rapport 1.1.6) - **Pirey :** Claude BARTHOD-MALAT (à partir du rapport 1.1.2), Robert STEPOURJINE - **Pouilley les Vignes :** Jean-Marc BOUSSET, Albert DEPIERRE - **Rancenay :** Michel LETHIER - **Roche lez Beauré :** Roland BARDEY (jusqu'au rapport 8.2) puis Serge FERRI (son suppléant), Michel SCHNAEBELE - **Routelle :** Claude SIMONIN - **Saône :** Bernard GUYON - **Serre les Sapins :** Nicole BARBEAU, Gabriel BAULIEU - **Tallenay :** Jean-Yves PRALON - **Thise :** Jacques SIFFERLIN, Claude BULLY (à partir du rapport 1.1.2) - **Torpes :** Denis JACQUIN (jusqu'au rapport 1.1.1) - **Vaux les Prés :** Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 1.1.2)

Étaient absents : **Arguel :** André AVIS - **Audeux :** Françoise GALLIOU - **Besançon :** Denis BAUD, Teddy BENETEAU de LAPRAIRIE, Patrick BONTEMPS, Claire CASENOVE, Annaïck CHAUVET, Catherine COMTE-DELEUZE, Nicole DAHAN, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET, Béatrice FALCINELLA, Didier GENDRAUD, Abdel GHEZALI, Jocelyne GIROL, Sylvie JEANNIN, Michel JOSSE, Loïc LABORIE, Bernard LAMBERT, Christophe LIME, Sébastien MAIRE, Jacques MARIOT, Franck MONNEUR, Jacqueline PANIER, Danièle POISSENOT, Catherine PUGET, Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN, Michel ROIGNOT, Martine ROPERS, Danièle TETU - **Boussières :** Bertrand ASTRIC - **Braillans :** Alain BLESSEMAILLE - **Chaleze :** Josseline SEITZ - **Champoux :** Norbert DUPREY - **Chemaudin :** Gilbert GAVIGNET, Jean-Yves RENO - **François :** Françoise GILLET - **Le Gratteris :** Nicole JANNIN - **Montfaucon :** Jean-Marie VERNET - **Montferrand le Château :** Pascal DUCHEZEAU - **Nancray :** Daniel ROLET - **Novillars :** Bernard BOURDAIS - **Osselle :** Jacques MENIGOZ - **Pugey :** Marie-Noëlle LATHUILIERE - **Saône :** Christelle PETITJEAN - **Thoraise :** Jean-Paul MICHAUD - **Vaire Arcier :** Patrick RACINE - **Vaire le Petit :** Jean-François THIEBAUD - **Vorges les Pins :** Charles BATISTE

Secrétaire de séance : Marie-Odile CRABBE-DIAWARA

Procurations de vote :

Mandants : R. CHAVIN-SIMONOT (jusqu'au rapport 1.2.6), P. BOURQUE (à partir du rapport 5.3), C. COMTE-DELEUZE, Y-M DAHOUI, B. FALCINELLA, A. GHEZALI, D. TETU, J. SEITZ, F. GILLET, J-M. VERNET, B. BOURDAIS, C. BULLY (jusqu'au rapport 1.1.1)

Mandataires : M. LOYAT (jusqu'au rapport 1.2.6), C. TISSIER (à partir du rapport 5.3), N. WEINMAN, E. DUMONT, F. FELLMANN, M-M. DUFAY, J.L. FOUSSERET, G. BAULIEU, C. PREIONI, P. CONTOZ, R. BOURLON, J. SIFFERLIN (jusqu'au rapport 1.1.1)

Objet : Demande de garantie d'emprunt compétence Habitat (juillet 2007) pour Habitat 25

Délibération du vendredi 12 octobre 2007

Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

1/9

Demande de garantie d'emprunt compétence Habitat (juillet 2007) pour Habitat 25

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Résumé :

Il est proposé d'apporter une garantie d'emprunt à une demande nouvellement déposée en matière d'habitat pour un total de 170 000 €. Pour cette demande, il a été vérifié que les ratios prudentiels et le règlement des garanties d'emprunt de la CAGB sont respectés.

Il est rappelé, que, par souci de sécurité financière, il a été retenu de limiter le recours à la garantie d'emprunt de la manière suivante :

- 1- **le montant total des annuités d'emprunts garanties** à échoir dans l'exercice, y compris celles du nouveau concours garanti, majoré de la dette propre de la collectivité, ne doit pas dépasser 40% des recettes réelles de fonctionnement du budget consolidé.
- 2- **le montant des annuités d'emprunt garanties pour un même organisme**, à échoir dans l'exercice, ne doit pas excéder 8% du montant total des annuités susceptibles d'être garanties.

De plus, afin de garantir une répartition équitable des potentialités de garantie d'emprunt de la CAGB, la ventilation de la quotité de garantie possible a été arrêtée comme suit :

- 40 % pour le domaine économique,
- 40 % dans le cadre de l'habitat,
- 20 % pour les autres compétences.

Il vous est proposé ci-dessous une synthèse de la demande formulée par le bailleur et présentée en détail dans les points suivants.

I. Demande de garantie d'emprunt en matière d'habitat (voir délibération de garantie en annexe I)

Dossier 2007.23

Demandeur : Habitat 25

Montant à garantir : 170 000 €

Affectation de l'emprunt : opération de réhabilitation de 12 logements, situés 8 chemin de la Clairière à BESANCON.

II. Vérification des ratios prudentiels

La vérification du respect des ratios prudentiels intégrant cette nouvelle demande de garantie est opérée ci-après ; elle tient compte des données financières du Budget Primitif 2007.

Au Budget Primitif 2007, le montant des recettes réelles de fonctionnement consolidées (budgets annexes compris) est de 118 962 873, 65 €.

Les échéances d'emprunt (capital et intérêts) 2007, hors frais de lignes de trésorerie, sont estimées à 3 235 228,50 €.

Le montant maximum des échéances susceptibles d'être garanties, au titre de l'année 2007, est donc de : (118 962 873,65 X 40 %) - 3 235 228,50 € = 44 349 920,96 €.

SUIVI AU TITRE DE L'EXERCICE 2007				Montant exercice 2007		
Recettes réelles de fonctionnement 2007 - budget consolidé - valeur BP 2007				118 962 873,65		
Échéances emprunts CAGB 2007 - budget consolidé - valeur BP 2007 - hors ligne de trésorerie				3 235 228,50		
Échéances emprunts à garantir en 2007				Compétence	Tiers	Montant 2007 au 17/07/2007
				Economie	SEDD	842 967,95
				Economie	SAIEMB Immobilier d'entreprises	135 817,25
				Economie	Néolia	28 586,34
				Economie	Grand Besançon Habitat	2 761,70
				Habitat	Habitat 25	7 721,25
				Habitat	Néolia	20 105,08
				Habitat	SAIEMB Logement	0,00
				Habitat	Grand Besançon Habitat	14 698,31
				Habitat	Société Foncière Habitat et Humanisme	0,00
TOTAL				1 052 658		
Ratios prudentiels et éléments de calcul	Définition du calcul réglementaire	Règles propres à la CAGB	Commentaires		Montant 2007 au 17/07/2007	
Annuité garantissable	échéances à garantir + échéance emprunt CAGB < ou = 50% des recettes réelles de fonctionnement	échéances à garantir + échéance emprunt CAGB < ou = 40% des recettes réelles de fonctionnement	Ne s'applique pas en matière d'habitat aidé		Montant maximum de l'annuité garantissable selon critère CAGB (40%) 44 349 920,96	
Annuité garantie par bénéficiaire	quote part des annuités à garantir en N < = 10% de l'annuité garantissable	quote part des annuités à garantir en N < = 8% de l'annuité garantissable	Ne s'applique pas en matière d'habitat aidé	Economie	SEDD	1,90%
				Economie	SAIEMB Immobilier d'entreprises	0,31%
				Economie	Néolia	0,06%
				Economie	Grand Besançon Habitat	0,01%
				TOTAL		
Répartition par compétence	Annuité Economie < ou = 40% de l'annuité garantissable		Pourcentage actuel de l'annuité maximum garantissable	Economie	2,28%	
	Annuité Habitat < ou = 40% de l'annuité garantissable			Habitat	0,10%	
	Annuité Autres < ou = 20% de l'annuité garantissable			Autres	0,00%	

Annuité à garantir en matière d'Habitat	Montant maximal d'annuité garantissable susceptible de porter le ratio interne "Répartition des compétence " à 40% pour ce domaine	17 739 968,38 €
	Montant d'annuité garantie en 2007 pour cette compétence	42 524,64 €
	Simulation du montant d'annuité à garantir intégrant la première annuité des emprunts non mobilisés en 2007	239 945,54 €

Annuité à garantir en matière d'Economie	Montant maximal d'annuité garantissable susceptible de porter le ratio interne "Répartition des compétence " à 40% pour ce domaine	17 739 968,38 €
	Montant d'annuité garantie en 2007 pour cette compétence	1 010 133,24 €
	Simulation du montant d'annuité à garantir intégrant la première annuité des emprunts non mobilisés en 2007	1 010 133,24 €

III. Respect du règlement des garanties d'emprunt accordées par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

Faute d'avoir obtenu les projets de contrats d'emprunts relatifs aux présentes demandes de garanties, il a été vérifié sur la base du seul projet de délibération (annexe ci-après) et des autres documents figurant dans le dossier que les différentes clauses respectent le règlement des garanties d'emprunt de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

IV. Provision pour garantie d'emprunt

Conformément à la délibération du 10 février 2006 sur le régime des provisions de la CAGB, au regard de la nature juridique du bénéficiaire (organismes publics ou semi-publics), la garantie d'emprunt demandée par Habitat 25 ne fera pas l'objet d'une provision.

V. Tableau de synthèse des garanties d'emprunts accordées par la CAGB

Un tableau de synthèse de l'ensemble des garanties d'emprunts accordées par la CAGB dans le cadre de ses compétences figure en annexe 2.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur cette nouvelle demande de garantie d'emprunt en matière d'habitat, dans le respect des ratios prudentiels définis dans le règlement des garanties d'emprunt de la Communauté d'Agglomération,**
- **autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces administratives nécessaires à sa mise en place.**

Pour extrait conforme,

Le **Président** de la Région Franche-Comté



Préfecture de Doubs
Contrôle de légalité DC/ICJ

Reçu le **22 OCT. 2007**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 94

Contre : 0

Abstention : 0

ANNEXE
Délibération de garantie
Habitat 25 : référence 2007.23

Vu l'article R221-19 du Code Monétaire et Financier,

Vu les articles L.2252-1 à L.2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Article 1 :

La **Communauté d'Agglomération du Grand Besançon** accorde sa garantie pour le remboursement de la somme de 170 000 €, représentant 50 % d'un emprunt d'un montant total de 340 000 € que HABILITAT 25 se propose de contracter auprès de la **Caisse des Dépôts et Consignations**. Ce prêt est destiné à financer une opération de réhabilitation de 12 logements, situés 8 chemin de la Clairière à BESANCON.

Article 2 : les caractéristiques du prêt consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

• **Prêt PAM :**

- ↳ Montant du prêt : 340 000 €
- ↳ Echéances : annuelles
- ↳ Durée totale du prêt : 25 ans avec différé d'amortissement de deux années.
- ↳ Taux d'intérêt actuariel annuel : 3,80 %
- ↳ Progressivité des annuités : 0 %
- ↳ Révisibilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction des variations du taux du Livret A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs. En conséquence, les taux du livret A et de commissionnement des réseaux collecteurs effectivement appliqués au prêt seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt garanti par la présente délibération.

Article 3 : La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, par cette décision, s'engage à effectuer le paiement des sommes dues ou des intérêts moratoires de l'emprunteur, au cas où il ne s'acquitterait pas de ces sommes, en son lieu et place, sur simple notification du prêteur par lettre, en renonçant au bénéfice de la discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 5 : Le Conseil autorise le Président à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

Tableau de synthèse des garanties d'emprunts accordées par la CAGB

Année de réalisation (connue ou prévisionnelle)	Bénéficiaire	Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur	Montant initial	Montant dû au 01/01/2007	Durée résiduelle	Taux initial	Annuité garantie au cours de l'exercice
TOTAL GENERAL								
Compétence ECONOMIE								
2002	SOCIETE D'EQUIPEMENT DU DEPARTEMENT DE DOUBS	Financement ZAC Hauts du Chazal	DEXIA CLF	1 042 751,40 €	1 005 079,83 €	5 ans	Euribor 06 M+0.3	34 214,99 €
2002	SOCIETE D'EQUIPEMENT DU DEPARTEMENT DE DOUBS	Financement ZAC Hauts du Chazal	DEXIA CLF	1 042 751,16 €	1 042 751,16 €	5 ans	Euribor 12 M+0.3	37 320,36 €
2004	SOCIETE D'EQUIPEMENT DU DEPARTEMENT DE DOUBS	Financement ZAC Hauts du chazal	DEXIA CLF	456 000,00 €	456 000,00 €	8 ans	Euribor 12 M+0.3	19 214,57 €
2004	SOCIETE D'EQUIPEMENT DU DEPARTEMENT DE DOUBS	Financement ZAC Hauts du Chazal	DEXIA CLF	684 000,00 €	684 000,00 €	8 ans	Euribor 06 M+0.3	28 993,42 €
2001	SAIEMB IMMOBILIER	Construction Bâtiment industriel	Caisse d'Epargne	738 005,69 €	621 890,72 €	15 ans	Taux fixe à 5.58 %	34 136,04 €
2006	SAIEMB IMMOBILIER	Batiment industriel PARKEON	Caisse d'Epargne	92 000,00 €	88 099,38 €	14 ans	Euribor 03 M+0.3	3 672,18 €
2006	SAIEMB IMMOBILIER	Opération d'acquisition d'un local commercial Place de l'Europe à Besançon pour réalisation d'un "Bistroc solidaire"	Caisse d'Epargne	45 000,00 €	45 000,00 €	20 ans	Euribor 03 M+0.3	987,57 €
2006	SAIEMB IMMOBILIER	Opération de création d'un immeuble de bureaux pour l'INSEE et de locaux destinés aux activités tertiaires, ZAC Lafayette à Besançon	Caisse d'Epargne	1 670 000,00 €	1 670 000,00 €	20 ans	Euribor 03 M+0.3	36 647,98 €
2006	NEOLIA	Construction d'une agence locative de proximité à Besançon (La Bouloie-Quartier Montrapon)	Caisse des Dépôts et Consignations	161 244,50 €	161 244,50 €	20 ans	Livret A+1.2	6 369,16 €
2006	NEOLIA	Construction d'une agence locative de proximité à Besançon (quartier Palente)	Caisse des Dépôts et Consignations	228 979,00 €	228 979,00 €	20 ans	Livret A+1.2	9 044,67 €
2006	GRAND BESANCON HABITAT	Création de 3 cellules commerciales, Dannemarie	DEXIA CLF	87 835,50 €	87 835,50 €	28 ans	T4M+0.3	1 927,58 €

Compétence HABITAT										8 824 282,25 €	8 823 615,49 €	35 983,76 €	6 540,87 €
2007	SAIEMB LOGEMENT	Construction de 18 logements au foyer de vie "Les Tilleuls" à BESANCON	Caisse des Dépôts et Consignations	395 181,50 €	395 181,50 €	36 ans	Livret A+1						
2006	OFFICE MUNICIPAL HLM	Construction d'un logement 20 chemin des Mottes à BESANCON	Caisse des Dépôts et Consignations	31 547,50 €	31 547,50 €	35 ans	Livret A+0.5	979,66 €	394,00 €				
2006	OFFICE MUNICIPAL HLM	Construction d'un logement (part foncière) / 20 chemin des Mottes à BESANCON	Caisse des Dépôts et Consignations	6 555,50 €	6 555,50 €	50 ans	Livret A+0.5	203,57 €	30,33 €				
2005	OFFICE MUNICIPAL HLM	Financement logements à FONTAIN	Caisse des Dépôts et Consignations	102 644,61 €	102 225,67 €	48 ans	Livret A+1.2	3 271,22 €	699,15 €				
2005	OFFICE MUNICIPAL HLM	Financement logements à MORRE	Caisse des Dépôts et Consignations	31 498,00 €	31 250,18 €	48 ans	Livret A+1.15	1 062,51 €	256,24 €				
2006	OFFICE MUNICIPAL HLM	17 logements PLUS à Dannemarie	Caisse des Dépôts et Consignations	179 910,90 €	179 910,90 €	50 ans	Livret A+1.15	7 016,53 €	0,00 €				
2006	OFFICE MUNICIPAL HLM	2 logements PLAI à Dannemarie	Caisse des Dépôts et Consignations	22 326,14 €	22 326,14 €	50 ans	Livret A+0.7	770,25 €	14,85 €				
2007	GRAND BESANCON HABITAT	1 pavillon à Besançon (rue des Echenoz Saint Paul)	Caisse des Dépôts et Consignations	20 737,00 €	20 737,00 €	40 ans	Livret A	0,00 €	0,00 €				
2007	GRAND BESANCON HABITAT	1 pavillon à Besançon (rue des Echenoz Saint Paul)	Caisse des Dépôts et Consignations	5 280,50 €	5 280,50 €	50 ans	Livret A	0,00 €	0,00 €				
2007	GRAND BESANCON HABITAT	Travaux de construction de 25 logements, rue Mirabeau à Besançon	Caisse des Dépôts et Consignations	76 671,50 €	76 671,50 €	40 ans	Livret A+(-0.2)						
2007	GRAND BESANCON HABITAT	Travaux de construction de 25 logements, rue Mirabeau à Besançon	Caisse des Dépôts et Consignations	12 762,50 €	12 762,50 €	50 ans	Livret A+(-0.2)						
2007	GRAND BESANCON HABITAT	Travaux de construction de 25 logements, rue Mirabeau à Besançon	Caisse des Dépôts et Consignations	818 061,00 €	818 061,00 €	40 ans	Livret A+0.45						
2007	GRAND BESANCON HABITAT	Travaux de construction de 25 logements, rue Mirabeau à Besançon	Caisse des Dépôts et Consignations	137 932,00 €	137 932,00 €	50 ans	Livret A+0.45						
2007	GRAND BESANCON HABITAT	15 logements 27,29 rue Claude Pouillet à Besançon	Caisse des Dépôts et Consignations	353 962,50 €	353 962,50 €	41 ans	Livret A+1	0,00 €	0,00 €				
2007	GRAND BESANCON HABITAT	15 logements 27,29 rue Claude Pouillet à Besançon	Caisse des Dépôts et Consignations	165 065,50 €	165 065,50 €	52 ans	Livret A+1	0,00 €	0,00 €				
2007	GRAND BESANCON HABITAT	Logement 58 G, rue de Chalezeule à BESANCON	Caisse des Dépôts et Consignations	5 402,00 €	5 402,00 €	35 ans	Livret A+0.5	0,00 €	0,00 €				
2007	GRAND BESANCON HABITAT	Logement 58 G, rue de Chalezeule à BESANCON	Caisse des Dépôts et Consignations	24 977,50 €	24 977,50 €	50 ans	Livret A+0.5	0,00 €	0,00 €				
2006	Habitat 25	6 pavillons rue Vieux réservoir à Roche lez Beauré	Caisse des Dépôts et Consignations	128 929,50 €	128 929,50 €	41 ans	Livret A+1	0,00 €	0,00 €				
2006	Habitat 25	6 pavillons rue Vieux réservoir à Roche lez Beauré	Caisse des Dépôts et Consignations	23 879,40 €	23 879,40 €	41 ans	Livret A+1	0,00 €	0,00 €				
2006	Habitat 25	6 pavillons rue Vieux réservoir à Roche lez Beauré	Caisse des Dépôts et Consignations	21 597,90 €	21 597,90 €	51 ans	Livret A+1	0,00 €	0,00 €				
2006	Habitat 25	6 pavillons rue Vieux réservoir à Roche lez Beauré	Caisse des Dépôts et Consignations	3 880,00 €	3 880,00 €	51 ans	Livret A						

2006	Habitat 25	40 logements 38 rue Velotte à Besançon	Caisse des Dépôts et Consignations	217 500,00 €	217 500,00 €	20 ans	Livret A+1	7 721,25 €	0,00 €
2007	Habitat 25	Travaux d'aménagement de 17 logements locatifs, rue de la Vieille Monnaie à Besançon	Caisse des Dépôts et Consignations	392 041,00 €	392 041,00 €	40 ans	Livret A+0.45		
2007	Habitat 25	Travaux d'aménagement de 17 logements locatifs, rue de la Vieille Monnaie à Besançon	Caisse des Dépôts et Consignations	23 571,50 €	23 571,50 €	50 ans	Livret A+0.45		
2007	Habitat 25	Amélioration de 4 logements locatifs publics rue du Bouy à MONTFAUCON	Caisse des Dépôts et Consignations	5 634,15 €	5 634,15 €	50 ans	Livret A+1		
2007	Habitat 25	Amélioration de 4 logements locatifs publics rue du Bouy à MONTFAUCON	Caisse des Dépôts et Consignations	52 501,50 €	52 501,50 €	40 ans	Livret A+1		
2007	Habitat 25	Aménagement de 17 logements, rue de la Vieille Monnaie et rue Lecourbe à Besançon	Caisse des Dépôts et Consignations	80 813,50 €	80 813,50 €	40 ans	Livret A+(-0.2)		
2006	SAFC	11 logements 15 bd Blum à Besançon	Caisse des Dépôts et Consignations	14 081,00 €	14 081,00 €	51 ans	Livret A		
2006	SAFC	11 logements 15 bd Blum à Besançon	Caisse des Dépôts et Consignations	81 770,00 €	81 770,00 €	36 ans	Livret A		
2006	SAFC	11 logements 15 bd Blum à Besançon	Caisse des Dépôts et Consignations	91 863,50 €	91 863,50 €	51 ans	Livret A+0.5		
2006	SAFC	11 logements 15 bd Blum à Besançon	Caisse des Dépôts et Consignations	405 994,50 €	405 994,50 €	36 ans	Livret A+0.5		0,00 €
2006	SAFC	12 maisons Besançon (rue Scarenberg)	DEXIA CLF	680 000,00 €	680 000,00 €	32 ans	Eonia+0.3	0,00 €	
2006	SAFC	32 logements rue Martin du Gard à BESANCON	Caisse des Dépôts et Consignations	1 293 246,50 €	1 293 246,50 €	36 ans	Livret A+0.5		
2006	SAFC	32 logements rue Martin du Gard à BESANCON	Caisse des Dépôts et Consignations	156 835,00 €	156 835,00 €	51 ans	Livret A+0.5		
2006	SAFC	32 logements rue Martin du Gard à BESANCON	Caisse des Dépôts et Consignations	21 408,50 €	21 408,50 €	51 ans	Livret A		
2006	SAFC	32 logements rue Martin du Gard à BESANCON	Caisse des Dépôts et Consignations	167 139,00 €	167 139,00 €	36 ans	Livret A		
2006	NEOLIA	Construction neuve de 41 logements collectifs à Besançon "Garibaldi" quartier Chaprais	Caisse des Dépôts et Consignations	237 500,00 €	237 500,00 €	35 ans	Livret A+1	8 906,25 €	3 389,88 €
2006	NEOLIA	Construction neuve de 28 logements collectifs à BESANCON / Quartier Bouloie	Caisse des Dépôts et Consignations	161 400,50 €	161 400,50 €	35 ans	Livret A+1	6 052,52 €	1 756,42 €
2007	NEOLIA	réhabilitation de 4 logements locatifs Avenue de la 7ème Armée Américaine à Besançon	Caisse des Dépôts et Consignations	25 452,00 €	25 452,00 €	20 ans	Livret A+0.45		
2007	NEOLIA	24 logements ZAC TEMIS rue Savary	Caisse des Dépôts et Consignations	29 062,50 €	29 062,50 €	51 ans	Livret A	0,00 €	0,00 €
2007	NEOLIA	24 logements ZAC TEMIS rue Savary	Caisse des Dépôts et Consignations	109 432,50 €	109 432,50 €	36 ans	Livret A	0,00 €	0,00 €

2007	NEOLIA	24 logements ZAC TEMIS rue Savary	Caisse des Dépôts et Consignations	715 013,50 €	715 013,50 €	36 ans	Livret A+0.5
2007	NEOLIA	24 logements ZAC TEMIS rue Savary	Caisse des Dépôts et Consignations	189 888,00 €	189 888,00 €	51 ans	Livret A+0.5
2007	NEOLIA	ravalement de façades, 203 logements locatifs cité Viotte à Besançon	Caisse des Dépôts et Consignations	175 000,00 €	175 000,00 €	15 ans	Livret A+0.45
2007	NEOLIA	150 logements 2 rue du Vivarais à Besançon	Caisse des Dépôts et Consignations	857 309,00 €	857 309,00 €	20 ans	Livret A+1
2007	NEOLIA	réhabilitation de 14 logements à Serres les Sapins	Caisse des Dépôts et Consignations	31 021,65 €	31 021,65 €	25 ans	livret A +0,8
2007	SOCIETE FONCIERE HABITAT ET HUMANISME	Acquisition et amélioration de 2 maisons, 30 rue du Caporal Peugeot à Besançon	Caisse des Dépôts et Consignations	40 000,00 €	40 000,00 €	40 ans	Livret A+(-0.2)
2007	Habitat 25	réhabilitation de 12 logements chemin de la clairière Besançon	Caisse des Dépôts et Consignations	170 000,00 €	170 000,00 €	27 ans	livret A +0,8